

# Au tribunal de Bobigny, un magistrat félicite un chauffard et sermonne des policiers

écrit par François des Groux | 7 septembre 2021



Deux policiers ont été condamnés jeudi 2 septembre 2021 par le tribunal de Bobigny pour avoir violenté un jeune homme placé en garde à vue. (©DG/Actu Seine-Saint-Denis)



Deux policiers ont été condamnés jeudi 2 septembre 2021 par le tribunal de Bobigny pour avoir violenté un jeune homme placé en garde à vue. (©DG/Actu Seine-Saint-Denis)

Une fillette de 5 ans, percutée et tuée à Aubervilliers, dont personne ne parle.

Un chauffard sans identité (comme d'habitude), condamné à 2 ans de prison ferme et libéré au bout de 13 mois, devenant une « victime » aux yeux d'un magistrat de Bobigny qui, en plus, le félicite sur son comportement !

Et, enfin, lâchés par une hiérarchie pusillanime, deux policiers ayant « violenté » ce « *jeune homme de 19 ans* » condamnés à 4 et 6 mois de prison avec sursis.

**Voici la conclusion d'un fait divers survenu dans ce merveilleux département de la Californie-sans-la-Mer (93) où la Justice *Mur des cons* fait l'éloge du meurtrier d'une fillette anonyme et transforme les policiers en coupables et en salauds.**

## Fillette de 5 ans tuée à Aubervilliers : deux policiers condamnés pour avoir frappé le chauffard

Deux policiers de 32 et 29 ans ont été condamnés, jeudi 2 septembre 2021, par le **tribunal de Bobigny** ([Seine-Saint-Denis](#)) **à quatre et six mois de prison avec sursis** pour avoir exercés des **violences** sur un jeune homme de 19 ans, placé en garde à vue au commissariat **d'Aubervilliers** fin juillet 2020 après avoir percuté et tué une fillette de 5 ans.

[...]

C'est la commissaire, face à la médiatisation de la fuite du chauffard, qui insistera auprès de la victime pour qu'elle dépose plainte.

**« La seule personne qui s'est comportée convenablement dans cette affaire c'est la victime qui ne voulait pas parler des abus qu'il avait subi lors de son audience », sermonne le magistrat.**

Les deux policiers écoperont de **quatre et six mois de prison avec sursis** mais ne se verront pas imposer d'interdiction professionnelle.

Le chauffard avait quant à lui, été condamné à deux ans de prison ferme en juillet 2020. Mardi 31 août 2021, il a été remis en liberté après 13 mois de détention, selon [Le Parisien](#). Le reste de sa peine sera aménagé.

[https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers\\_93001/fillette-de-5-ans-tuee-a-aubervilliers-deux-policiers-condamnes-pour-avoir-frappe-le-chauffard\\_44594770.html](https://actu.fr/ile-de-france/aubervilliers_93001/fillette-de-5-ans-tuee-a-aubervilliers-deux-policiers-condamnes-pour-avoir-frappe-le-chauffard_44594770.html)